



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-280 ET 1001-288-1**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 18 juin 2018 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 1001-280 et que lors de sa séance tenue le 13 août 2018, a adopté le règlement numéro 1001-288-1, à savoir :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-280**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy).

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-288-1**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs pour la zone 9663-16.

**QUE** la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1001-280 et 1001-288-1 le 10 octobre 2018 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

**QUE** lesdits règlements sont entrés en vigueur le 11 octobre 2018, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Fait à Terrebonne, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---